



@ctes

Présentation du système d'information @CTES à destination des émetteurs

(Aide au Contrôle de légalité dématÉrialisé)

Sommaire

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

Présentation du système d'information @CTES

Les objectifs du système d'information @CTES

Quelques chiffres

La transmission électronique en quelques clics

Comment adhérer au système d'information @CTES ?

Des préconisations à destination des émetteurs

Informations et contacts

@CTES



***Le contrôle de légalité
et le contrôle budgétaire***

@CTES transpose l'organisation du contrôle de légalité dans un système d'information

Qui procède au contrôle ?

- **Le préfet**

Sur les actes de quelles entités ?

- **Les collectivités territoriales**

Quels sont les types d'actes concernés ?

Tous les actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département

Quelles sont les matières des actes concernés ?

- La commande publique (marchés publics et délégation de service public) ;
- L'urbanisme ;
- La fonction publique territoriale (agents titulaires et non titulaires) ;
- Les affaires générales (police du maire, domanialité, fonctionnement des assemblées délibérantes, affaires funéraires, etc.) ;
- Les actes budgétaires.

Quels sont les délais de transmission ?

- **Pour les décisions individuelles et les documents budgétaires et financiers : dans un délai de 15 jours à compter de leurs signatures ;**
- **Pour les autres actes : pas de délai de prévu mais ils ne sont exécutoires qu'à compter de leur transmission au représentant de l'Etat (+ publication ou affichage).**

Présentation du système d'information @CTES

-un outil de « dématérialisation » des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

-une démarche souple et adaptée

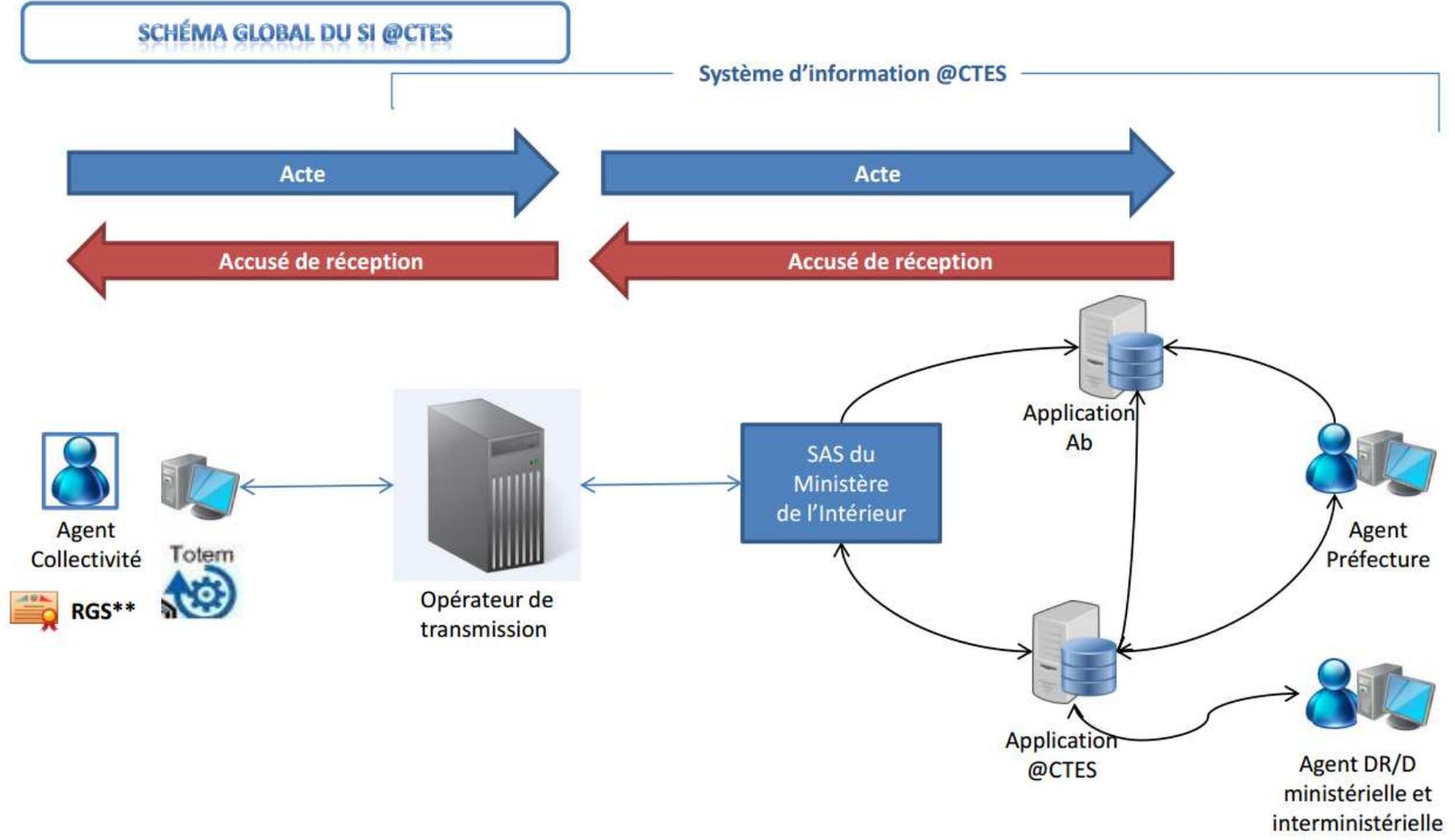
Présentation du système d'information @CTES

-Un système de collecte des actes

-Une application « métier »

L'ensemble constitué du système de collecte et de l'application métier forme le système d'information @CTES.

Le système d'information @CTES



@CTES



***Les objectifs du système
d'information @CTES***

@CTES et ses objectifs pour les services de l'Etat

Le système d'information @CTES a pour objectifs :

- **L'allégement des tâches matérielles**
- **Un recentrage sur le travail d'expertise**
- **L'accélération des échanges préfecture et les collectivités territoriales**
- **Un support de travail en réseau**

@CTES et ses objectifs pour les collectivités

- de réduire les impressions sur papier
- de réduire les coûts d'impression et d'envoi
- d'accélérer les échanges
- de rendre les actes exécutoires immédiatement

@CTES et ses objectifs pour les collectivités

- de sécuriser les échanges
- de poursuivre les échanges relatifs au conseil juridique, au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec les représentants de l'Etat.
- de promouvoir et de prolonger la chaîne de dématérialisation de l'e-administration territoriale

@CTES



Quelques chiffres

Application lancée en 2004. Une version applicative chaque année. 100 % des préfetures raccordées.

❖ Emetteurs :

28 000 émetteurs à la fin de l'année 2015, soit 50 % d'une cible initialement évaluée à 56 000 collectivités,

+ 17 % d'émetteurs entre 2013 et 2014 ;

Ardennes : **98** (46 fin 2014)

❖ Actes télétransmis :

2 376 000 actes transmis par voie électronique en 2015, soit 46 % des 5 157 000 actes transmis au titre du contrôle de légalité ;

+ 4 % actes télétransmis entre 2014 et 2015.

Ardennes :

- Réglementaire : **46** %

- Budgétaire : **0,15** % (national : 13,4 %)



***La transmission électronique
en quelques clics***

Accéder à l'application fournie par l'opérateur de transmission



Capture d'écran 1 – Exemple de maquette

1
**Décrire
l'acte à
transmettre**

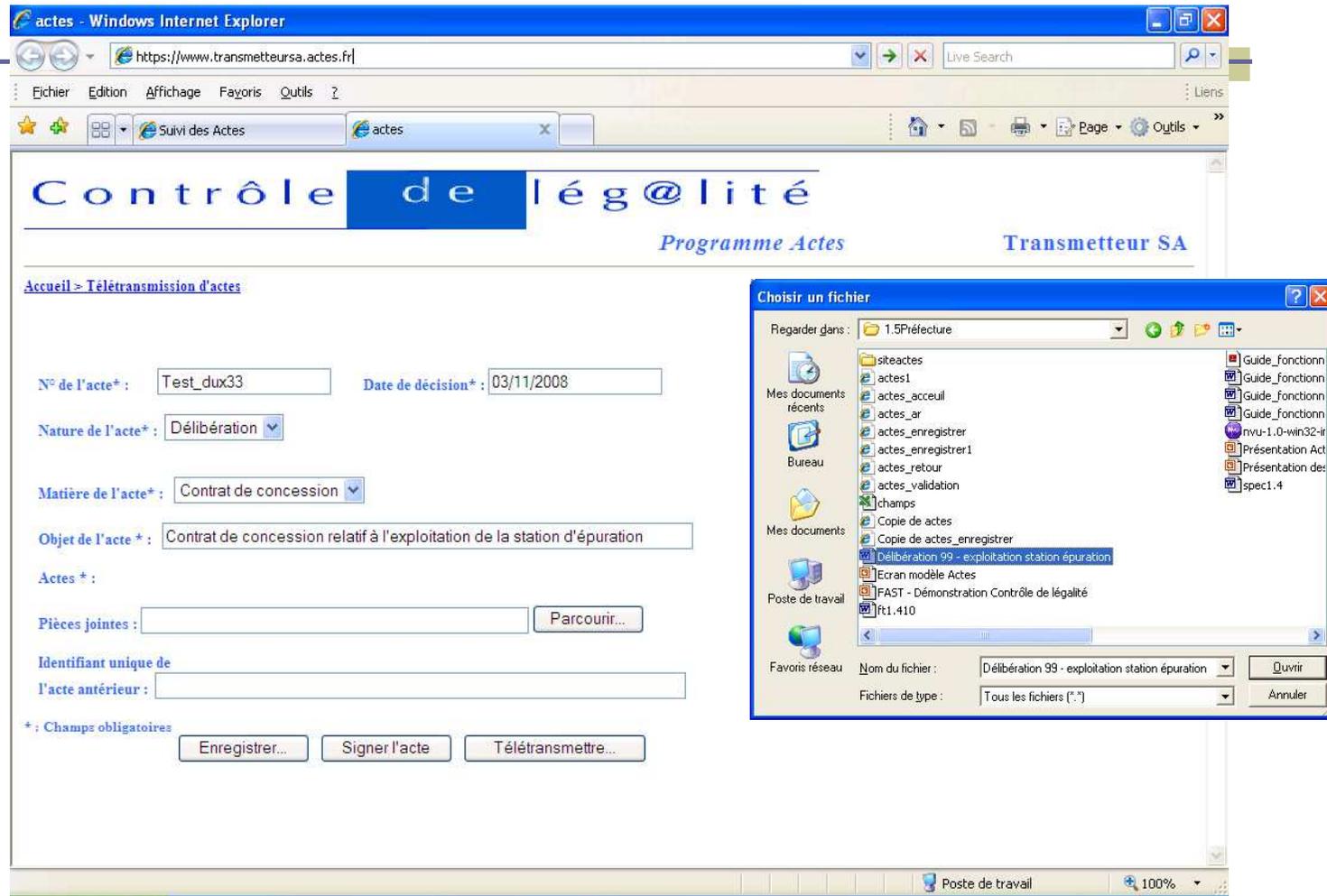
The screenshot shows a web browser window titled "actes - Windows Internet Explorer" with the URL "https://www.transmetteursa.actes.fr". The page header includes "Contrôle de lég@lité", "Programme Actes", and "Transmetteur SA". The main content area is titled "Accueil > Télétransmission d'actes" and contains a form with the following fields and controls:

- N° de l'acte*: Date de décision*:
- Nature de l'acte*:
- Matière de l'acte*:
- Objet de l'acte *:
- Actes *:
- Pièces jointes :
- Identifiant unique de l'acte antérieur :
- * : Champs obligatoires
-

Capture d'écran 2 – Exemple de maquette

2

**Insérer
l'acte et
ses
pièces
jointes**



Capture d'écran 3 – Exemple de maquette

3

Confirmation de la transmission par voie électronique



Capture d'écran 4 – Exemple de maquette

**Pour
consulter le
retour des
préfectures**

actes - Windows Internet Explorer
https://www.transmetteursa.actes.fr

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Suivi des Actes actes

Contrôle de lég@lité

Programme Actes Transmetteur SA

[Accueil](#) > [Consultation retours préfecture](#)

Retours préfecture

Type	Identifiant de l'actes	Vos références
Accusé de réception	999-100100006-20081103-Test_dux33-DE	Test_dux33

< [Précédent..](#) [Suivant](#) >

Poste de travail 100%

Capture d'écran 5 – Exemple de maquette

**Pour afficher
l'accusé de
réception de
l'acte transmis
par voie
électronique**

actes - Windows Internet Explorer
https://www.transmetteursa.actes.fr

Echier Edition Affichage Favoris Outils ?

Suivi des Actes actes

Contrôle de lég@lité
Programme Actes Transmetteur SA

Accueil > Consultation retours préfecture

Accusé de réception préfecture

Imprimer

Accusé de réception

Objet de l'actes :	Contrat de concession relatif à l'exploitation de la station d'épuration
Date de création de l'actes :	03/11/2008
Date de réception de l'accusé de réception :	03/11/2008
Numéro de l'acte :	Délibération
Identifiant unique de l'acte :	999-100100006-20081103-Test_dux33-DE
Date de décision :	02/11/2008
Actes transmis par :	Jean ACTEUR
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	Contrat de concession

Retour

Poste de travail 100%

Capture d'écran 6 – Exemple de maquette

@CTES



***Comment adhérer au système
d'information @CTES ?***

Adhérer à @CTES : **Mode d'emploi**

- **Disposer d'un accès internet et d'une adresse courriel ;**
- **Prendre une délibération**
- **Acquérir un ou des certificats**
- **Choisir un opérateur de transmission (OdT) homologué**

Adhérer à @CTES : **Mode d'emploi**

- **Signer un contrat avec l'opérateur de transmission désigné**
- **Signer avec le préfet une convention de transmission**
- **Procéder aux premiers envois d'actes, en lien avec le référent @CTES de la préfecture.**

La transmission des documents budgétaires : Mode d'emploi

- **Utiliser un progiciel financier compatible**
- **Contacteur son éditeur pour s'assurer que celui-ci s'est mis en conformité avec les outils de dématérialisation ;**
- **Installer la mise à jour du progiciel qui permet de générer le document budgétaire dématérialisé (« Flux XML »).**

@CTES



Des préconisations à destination des émetteurs

Choix des opérateurs de transmission ou de mutualisation par les émetteurs

Opérateurs de transmission sont agréés par le ministère de l'intérieur dont la liste est publiée sur le portail Internet commun DGCL / DGFIP destiné aux collectivités territoriales : www.collectivites-locales.gouv.fr, à la rubrique « Dématérialisation », « @CTES », « Autres infos sur ce thème : Liste des plates-formes des opérateurs de transmission homologués » pour @CTES .

Procédure de raccordement à @CTES et convention émetteur-préfecture

Un support de présentation intitulé « Comment se raccorder à @CTES »

Ce support est disponible sur le portail Internet commun DGCL / DGFIP destiné aux collectivités territoriales : www.collectivites-locales.gouv.fr, à la rubrique « Autres informations sur le thème – @CTES : Comment se raccorder ? »

Vous pouvez aussi vous procurer auprès du référent @CTES de votre Préfecture :

Lionel.garente@ardennes.gouv.fr

Site internet de la préfecture : www.ardennes.gouv.fr

Extension du périmètre des actes transmis à la commande publique

Différentes solutions facilitant la transmission des actes de commande publique vous sont suggérées dans la fiche pratique intitulée « Dématérialisation des actes de commande publique » que le référent @CTES de votre Préfecture de rattachement peut vous communiquer.

Responsabilité

La transmission des actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État dans le département, telle que prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1, L. 4141-1, L. 5211-3 et L. 5721-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est effectuée sous la responsabilité du chef de l'exécutif de la collectivité émettrice.

Modalités d'envoi des actes

Quel que soit le mode de transmission, les actes sont transmis au représentant de l'État accompagnés de l'ensemble de leurs documents annexes.

La double transmission est interdite

Modalités d'envoi des actes

Les marchés allotis doivent être transmis par lot

Dématérialisation des actes d'urbanisme

Les plans accompagnant les actes d'urbanisme peuvent être dématérialisés lorsqu'ils sont édités au format pdf, quelle que soit la taille du format (A4, A3 ou supérieure).

Dématérialisation des actes d'urbanisme

De fait, les documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, cartes communales, schémas de cohérence territoriale, etc.) sont, pour l'instant, quasiment exclus de la télétransmission via @CTES.

En revanche, il est souvent possible de télétransmettre les permis de construire pour lesquels les plans sont parfois en format A4 ou A3.

Envoi des actes signés de façon manuscrite

Il suffit d'adresser le fichier nativement numérique non signé au contrôle de légalité et de garder par devers eux un exemplaire signé de façon manuscrite à produire, à la demande du représentant de l'État ou du tribunal administratif, en cas de contentieux (ou de précontentieux).

Doivent néanmoins figurer lisiblement au bas de l'acte le nom, le titre (conseiller municipal, par exemple) et la fonction (adjoint au maire en charge des affaires scolaires, par exemple) de son auteur.

Envoi des actes signés de façon manuscrite

- **réduire la consommation de bande passante et diminuer le temps nécessaire à l'ouverture de la pièce ;**

- **faciliter le travail pour les agents malvoyants ou non-voyants en charge du contrôle de légalité,**

Objet de l'acte

Nommer les actes de façon précise, quelle que soit la matière (par exemple, « DP clôture n°xxx / M. et M me Y »).

@CTES



***Informations
et contacts***

Obtenir des informations sur le système d'information @CTES

Consulter le Portail de l'Etat (DGCL / DGFIP) au service des collectivités :

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Qui contacter en cas de difficultés ?

Contactez le référent @CTES de votre préfecture au sujet de :

- l'organisation générale du projet ;
- la procédure opérationnelle de la dématérialisation ;
- la signature de la convention de transmission @CTES.

lionel.garente@ardennes.gouv.fr

@CTES



Bienvenue dans @CTES